

Ateliers d'artistes à la Maison de quartier Madeleine Champ de Mars Appel à candidatures pour l'année 2022-2023



La maison de quartier Madeleine Champ de Mars est située au cœur d'un quartier historiquement impliqué dans la vie associative. Lieu de rencontres, d'échanges et d'entraide, la maison de quartier propose des activités de loisirs pour tout public. Une cinquantaine d'associations y sont hébergées et proposent des ateliers et des modules de formation, des temps conviviaux, des actions de solidarité, des activités culturelles diversifiées ainsi que de nombreuses expositions.

Depuis sa création, la Maison de Quartier Madeleine Champ de Mars accueille au sein de son équipement des artistes en résidence, ce qui en fait toute sa spécificité et son originalité. Ces ateliers mis à disposition doivent permettre aux artistes de développer leur pratique et leurs projets artistiques, faciliter leur ancrage sur le quartier, etc.

En retour de la mise à disposition d'ateliers, les artistes réalisent des projets avec les habitants du quartier.

Les ateliers : conditions de mise à disposition

- Les résidences durent **une année scolaire** (de septembre 2022 à début juillet 2023).
- 140 m² sont dédiés à la résidence artistique : les espaces sont modulables en ateliers (individuels ou collectifs) de 20 m², 40 m², 60 m²...
- Les lieux sont prêtés vides, sans mobilier.
- La mise à disposition des ateliers est **gratuite**. Les charges (chauffage, électricité, internet...) sont également incluses.
- Aucune bourse n'est attribuée aux artistes. Les frais de déplacement, restauration... sont à la charge des artistes.

- Le Grand Atelier de 200 m2 peut être ponctuellement utilisé pour la mise en œuvre de projets temporaires (répétition, installation, concerts, expositions, animations, spectacles...), en résonance ou un lien avec le quartier.

Pour quels artistes ?

- Toutes les disciplines artistiques – hormis la musique et les disciplines nécessitant une technicité et/ou du matériel incompatible avec les locaux (cf : forgeron d'art) – peuvent être accueillies en résidence.
- **Tout artiste indépendant, association, collectif...** peut postuler à l'appel à résidence.
- Les artistes **aussi bien émergents que confirmés** sont les bienvenus.

En échange de cette mise à disposition gratuite, le/les artiste(s) s'engage(nt) :

- **À proposer une/des action(s) de médiation en lien avec les habitants du quartier.** Ce projet peut prendre la forme d'une création partagée, d'ateliers de pratique, d'ouvertures d'atelier, d'actions de sensibilisation, de rencontres... Les coûts matériels engendrés par ce projet de médiation pourront être pris en charge partiellement ou totalement par la Ville de Nantes, avec l'attribution d'une subvention.
- **Participer à la vie de la Maison de quartier :** réunions du groupe résidence (environ une réunion tous les 3 mois), temps forts de la Maison de quartier (conseil de maison, portes ouvertes, fête de quartier...), participer aux « Vendredis sandwiches » (un midi par mois) et en organiser un dans l'année avec une association.

Qui choisit les artistes en résidence ?

- Le jury – composé d'**associations** impliquées dans la vie de la Maison de quartier, d'un **collectif d'habitants** et de la **Ville de Nantes** (Direction de la vie associative et jeunesse & Direction du développement culturel) – choisit de façon collégiale les projets accueillis en résidence.
- Ce jury s'engage également à accompagner les artistes tout au long de leur résidence.

Sur quels critères ?

- Le jury aura pour critère d'appréciation **le projet personnel de l'artiste**. Seront pris en compte la qualité du travail artistique, sa singularité esthétique, le parcours de l'artiste et son expérience.
- Un regard sera également accordé à/aux action(s) **de médiation**, sur la pertinence de la proposition, la qualité et la singularité de la relation envisagée avec les habitants.
- Enfin, le jury veillera à la **cohérence de l'ensemble des projets sélectionnés** : mixité des disciplines, diversité des propositions de médiation, équilibre entre artistes émergents et artistes confirmés.

Comment postuler ?

- Un **dossier de 9 pages maximum** (incluant la fiche résumé ci-jointe) devra être constitué par les artistes intéressé.e.s. Ce dossier doit comprendre les éléments suivants :

- **Une présentation du projet personnel de l'artiste** : présentation du/des artiste(s) (parcours, expériences, pratiques, réalisations...), projets artistiques à développer durant la résidence vos motivations à venir en résidence au sein de la maison de quartier, etc.). Sans oublier des visuels, liens... pour donner un aperçu de votre travail !
- **Une présentation du projet de médiation** : description du/des projet(s) (forme, contenu...), les objectifs, le(s) public(s) visé(s) (type, nombre...), les moyens de mobilisation des habitants, le budget indicatif du projet (incluant le coût du matériel et la convivialité : prévoir 60€ pour l'organisation d'un vendredi sandwich), les prix estimés pour le public, un calendrier prévisionnel du projet.
- **La fiche résumée ci-jointe**

- Tout autre élément que vous souhaiteriez partager !

- **Le dossier complet devra être envoyé avant le lundi 2 mai 2022 à cette adresse : madeleine.residences@gmail.com** (possibilité d'utiliser WeTransfer pour les dossiers trop lourds)
- Suite à la réception des dossiers, le jury se réunira pour sélectionner les dossiers qui passeront l'oral prévu début juin.

Calendrier

- Réunions d'information et visite la Maison de quartier (22 rue Emile Péhant – 44000 Nantes) :
 - le vendredi 1^{er} avril à 14h30
 - le mercredi 20 avril à 10h
- Date limite de dépôt des dossiers : **lundi 2 mai 2022**
- Réunion du jury pour la sélection des projets qui passeront l'oral : mercredi 18 mai ou vendredi 20 mai 2022
- Date de l'oral des artistes sélectionnés : **aux alentours du 3 juin 2022**

Contact

Camille Fortin

Direction du développement culturel – Ville de Nantes

camille.fortin1@mairie-nantes.fr

02 40 41 65 81

**Maison de quartier Madeleine Champs de Mars
Demande résidence d'artistes**

| | |
|---|---|
| Présentation du/des porteur(s) de projet : Association/artiste/collectif : Nom du référent : Tel : @ : | |
| Le(s) domaine(s) artistique(s) pratiqué(s) : | |
| Description du projet personnel : | |
| Espace sollicité : ... m2 équivalant à Atelier(s). | |
| Durée totale du projet: | |
| Quelles actions en lien avec les habitants ? | |
| Ses objectifs : | |
| Montant du budget global du/des projet(s) : | |
| Public(s) visé(s) : | Prix envisagé pour le public : Si une adhésion à l'association est demandée, merci d'indiquer son prix : |
| Quels matériels envisagez-vous d'entreposer au sein de l'atelier : | |
| Produits dangereux ou inflammable : OUI <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui, lesquels : | |
| Vous vous engagez à participer aux temps forts de la maison de quartier (réunion du conseil de maison, réunion groupe résidences, mise en place de votre projet en lien avec les habitants, actions collectives, vendredis sandwiches...) | |
| Décision du groupe résidence : <input type="checkbox"/> validé <input type="checkbox"/> non validé Motifs : | |